

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2

Pour 11
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
24/07/2024
Date d'affichage :
05/08/2024

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-neuf juillet,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ

Messieurs Thierry ARSAC (pouvoir à M.N POCCARD-CHAPUIS), François POCCARD-MARION (pouvoir à M. FAVRE), Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/07/054 : Approbation de la convention avec Orange relative aux travaux de déplacement en souterrain à des fins esthétiques des réseaux aériens de communications électroniques aux Lanchettes – Pont Baudin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'amélioration esthétique (enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques) au niveau de Pont Baudin.

Il rappelle au Conseil Municipal que le réseau téléphonique est propriété d'Orange et que, dans le cadre des travaux de dissimulation projetés sur les Lanchettes – Pont Baudin, une convention doit être signée entre la commune et Orange.

Le projet de convention qui est présenté au Conseil Municipal fixe les modalités techniques et financières de réalisation des études et des travaux de mise en souterrain des réseaux.

A ce titre, Orange prend en charge une partie des études d'exécution, les opérations de câblage en souterrain et la dépose de l'aérien.

La commune de Peisey-Nancroix prendra en charge les travaux de génie civil de la fouille et procédera à la pose des installations de communications électroniques dans la fouille prévue à cet effet, pour un montant estimatif de **4 432.22 € HT**.

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **DECLARE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget,
- **ACCEPTE** le devis n° PRO-JR4-PG11-24-160115 établi le 4 mars 2024 d'un montant de 4 432.32 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention n° 11-23-160115 proposée par Orange relative aux travaux d'aménagement du réseau de télécommunication aux Lanchettes / Pont Baudin ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

